

COMPTE RENDU

L'an deux mil neuf et le vingt cinq juin à vingt heures, le Conseil de Communauté de la Communauté de Communes, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Joël Abbey.

Etaient présents :

Mr Antoine, Mme Rougetet, Mrs Chanson, Dion, Bredillet, Bordat, Mme Thiebaut, Mrs Couturier, Chaume, Brunie, Rossin, Malou, Vitureau, Brancourt, Flacelière, Collé, Lémunier, Maureille, Mme Tessier, Mr Delfour, Mme Chevailler, Mrs Abbey, Gognat, Mme Marcadé, Mr Picci, Mme Marsan, Mr Pécou, Mrs Deloge, Lapierre,, Petitjean, Pelletier, Mmes Lenoble, Duvois, Roche, Mr Charlet.

Etaient représentés : Madame Bénard donne procuration à Monsieur Maureille. Monsieur Guillon donne procuration à Monsieur Delfour. Monsieur Tognacci donne procuration à Monsieur Gognat. Mme Echaroux donne procuration à Monsieur Picci.

Assistaient : Mmes Fromion, Letouzey, Chenu, Moniot. Mrs Dornier, Prost

Etaient excusés : Mrs Bredelet et Laurent.

I – **PRESENTATION Marion CHENU – animatrice HABITAT**

Le Président présente Marion Chenu qui a intégré l'équipe d'animation pays en mars dernier. Elle a en charge l'animation de la thématique habitat. Son poste est porté par la Communauté de Communes du Mirebellois.

Dans son intervention Marion Chenu a rappelé la définition du PLH qui est un document consistant à planifier à moyen terme en visant à la mise en cohérence à l'échelle intercommunale de la politique habitat avec les autres composantes de la vie locale. Elle en a rappelé les objectifs et le contenu. Le document doit maintenant être soumis à approbation des communes.

II – **CONTRATS AMBITIONS COTE D'OR/MOBILITE**

Fin 2008, la Communauté de Communes a délibéré pour contractualiser avec le Conseil Général dans le cadre des contrats « AmbitionS Côte d'or ».

Nous avons reçu le Conseil Général début mai qui a exposé la démarche au bureau. Début juin, une réunion a eu lieu au Conseil Général en présence des représentants des Communautés de Communes du Pays et des Conseillers Généraux.

Ces contrats qui sont souples et évolutifs sont conclus pour une durée de 5 ans. Ils permettent d'avoir une vision à moyen long terme de l'action des collectivités et de bénéficier d'une politique d'aide différenciée du Conseil Général dans son champ de compétences. Les aides sectorielles existantes subsistent pour des projets qui ne seraient pas intégrés au contrat.

Le Contrat « AmbitionS Côte d'or » peut comporter des projets d'intérêt communautaire réalisés sous maîtrise d'ouvrage Communauté de Communes mais aussi des projets structurants présentant une cohérence pour le territoire de la Communauté de Communes réalisés sous maîtrise d'ouvrage communale.

Aussi, préalablement à l'organisation d'une réunion avec l'ensemble des maires du canton, il a été demandé aux maires de communiquer les projets de leurs communes :

- ⇒ Les projets structurants ayant un intérêt intercommunal
- ⇒ D'ici à 5 ans
- ⇒ Leur évaluation financière

Des exemples de projets seront transmis aux communes pour les aider dans leur réflexion.

III – ENFANCE JEUNESSE

1 – Subventions 2009

Demande de subvention Association Centre social : 4000 €

La demande de subvention de l'Association Centre Social s'élève à 4000 euros pour l'organisation de cours de piano pour des jeunes (à partir de 7 ans) et d'éveil musical (pour les 4-6 ans). C'est une action qui s'étend sur une année scolaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

- Décide de verser une subvention de 4000 € à l'Association Centre social
- Autorise le Président à signer la convention qui prévoit les modalités de versement de la subvention

Demande de subvention ASAPV : 4500 €

La demande de subvention de l'association ASAPV s'élève à 4500 euros pour l'organisation de camps de vacances sur 3 semaines en juillet en direction de jeunes de 8 à 16 ans.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

- Décide de verser une subvention de 4500 € à l'ASAPV pour son action en direction des adolescents du canton et des personnes handicapées dans le cadre d'un camp au mois de juillet.
- Autorise le Président à signer la convention qui prévoit les conditions et les modalités de versement de la subvention

Demande de subvention MJC : 1100 €

La demande de subvention de l'association MJC s'élève à 1100 euros pour l'organisation de cours de danse classique et modern'jazz en direction des enfants et des jeunes du canton sur une année scolaire. Un gala de danse de fin d'année présente les activités de l'association.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

- Décide de verser une subvention de 1100 € à l'association MJC
- Autorise le Président à signer la convention qui prévoit les modalités de versement de la subvention

Journal mots d'école

Le Président fait part de la demande de subvention de l'Inspection Académique Auxonne Val de Saône pour la réalisation d'un quinzième journal par les écoles du canton. Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté décide de verser :

- ⇒ une subvention de 460 euros à l'Association «Au fil de Saône» (Association émanant de l'Inspection Académique Auxonne Val de Saône)
- ⇒ sur le budget 2009

2 - Ram : projet de Pays Arts Plastiques /convention

Comme les années précédentes, les Relais Petite Enfance du Pays vont engager une action commune, et ainsi renforcer des liens professionnels autour d'activités culturelles ludiques. En 2009 le thème choisi est celui des arts plastiques.

Cette action aura pour but de réaffirmer la nécessité d'offrir des activités créatives aux tout-petits, de favoriser les échanges entre professionnels de l'art et professionnels de la petite enfance, de donner des pistes pour réaliser des animations autour de l'art.

Une présentation commune de l'action réalisée durant l'année, se concrétisera par une exposition spectacle lors de la journée nationale des Assistants Maternels en novembre 2009.

- ⇒ Budget : 1 000 €
- ⇒ Portage de l'action : Communauté de Communes Auxonne Val de Saône

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- Accepte la reconduction du projet
- Autorise le Président à signer la convention de portage de l'action

3 – Renouvellement contrat animatrice bougeothèque/baby gym :

L'intervenante des ateliers « baby gym » et bougeothèque ne souhaite pas continuer son activité « baby gym » mais conserve celle de la bougeothèque 2 fois par mois.

De fait, son temps de travail s'en trouve réduit. Il convient donc de réduire sa durée hebdomadaire de travail. Le renouvellement de son contrat de travail sera donc fait à partir du 1^{er} juillet sur une durée inférieure, soit 45 minutes hebdomadaire.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide :

- A compter du 1^{er} juillet 2009 pour une durée de 1 an
- La création d'un poste de professeur en motricité (animatrice bougeothèque)
- D'une durée hebdomadaire de 45 minutes
- Le Président est autorisé à signer le contrat à intervenir
- Sollicite la suppression du poste de professeur en motricité d'une durée hebdomadaire de 5 h 15 à compter du 1^{er} juillet 2009

4 – Poste animateur Baby gym

La personne assurant les ateliers « baby gym » et bougeothèque ne souhaite pas continuer son activité le mardi soir dans le cadre du « baby gym ».

Nous avons pris contact avec l'association APSALC 21 spécialisée dans les métiers du sport, de l'animation de la culture et du loisir pour la recherche d'un(e) nouvel(le) intervenant(e).

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- Accepte la reconduction du projet
- Autorise le Président à signer les documents relatifs à la convention établie entre les parties

5 – Encadrement accueil de loisirs Maison de l'eau : création de poste animateur pêche

Il est proposé de faire appel à un professionnel de l'animation pêche qui a fait ses preuves lors des petites vacances pour l'encadrement de l'accueil de loisirs les mercredis à la maison de l'eau. Pour rappel, la fédération de pêche de Côte d'or, pour la 2^e année consécutive, a mis à disposition gracieusement un animateur pêche diplômé, pour assurer cette animation durant la 2^e semaine des petites vacances soit 5 jours aux vacances d'hiver, 4 jours au printemps, et 3 jours à la Toussaint et quelques journées durant les vacances d'été.

Nous avons pu remarquer la satisfaction des enfants et des parents (la rapidité des inscriptions le prouve, tant pour les garçons que pour les filles). Parallèlement à la création de ce poste, le volontariat écologique sera interrompu.

Délibération :

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- Décide la création d'un poste contractuel d' «animateur pêche » à compter du 15 septembre 2009
- A raison de 4 heures hebdomadaires
- Autorise le Président à signer le contrat

Accueil de loisirs été 2009

Postes agents d'entretien

Modification répartition durée hebdomadaire de travail des agents techniques

Le recrutement du personnel d'entretien s'effectuait auprès du personnel du collège. Cette année celui-ci n'étant pas disponible, d'autres personnes effectueront cette tâche, ce qui a entraîné une réorganisation des activités et donc du temps de travail pour les vacances d'été. Il s'agit uniquement d'une modification de la répartition de la durée hebdomadaire entre les deux agents.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, autorise le Président à établir et à signer les deux contrats des agents techniques pour l'accueil de loisirs d'une durée hebdomadaire de :

- ⇒ 20 heures pour l'un
- ⇒ 35 heures pour le second

Personnel d'animation : sous directeur et animateurs Accueil de Loisirs 2009

Une augmentation de 2.5 % sera établie sur les forfaits appliqués en 2008 à compter du 1^{er} juillet 2009

le Président est autorisé à établir et à signer les contrats

Présentation sommaire du programme

Cette année sont privilégiés les grands jeux, les jeux sportifs, les jeux en extérieur, afin que les enfants et les jeunes soient le plus possible dehors et ne soient pas enfermés dans des locaux.

4 semaines d'accueil de loisirs dans les locaux du collège pour les plus de 6 ans, et dans ceux de l'école maternelle à Pontailler s/S pour les moins de 6 ans, du 6 juillet au 31 juillet 2009.

3 groupes d'enfants : 3-5 ans, 6-10/11 ans et 11-14 ans

le personnel d'animation est composé de la directrice Elisabeth Poisson, d'un sous directeur et de 8 animateurs les 3 premières semaines (accueil de 24 enfants de moins de 6 ans et 60 enfants de plus de 6 ans) et de 6 animateurs la dernière semaine. Cette équipe est complétée par 2 personnes assurant la restauration et l'entretien des locaux.

Ces jeunes gens sont issus du canton : Binges, Perrigny, Talmay, Heuilley, et Lamarche exceptée 2 qui viennent de Mirebeau et Lisa Käuffert.

1^{ère} semaine : Sport et nature

2^e semaine : Musique, avec un spectacle inter actif avec Philippe Colnot le vendredi 17 juillet

3^e semaine : Destination ailleurs

4^e semaine : « super héros » les bandes dessinées.

Les parents sont invités à une réunion le 2 juillet à 18 h 00 à la Communauté de Communes pour rencontrer l'équipe d'animation, avoir un rappel des règles de vie à l'accueil de loisirs, et poser des questions concernant les activités.

Stage de pêche ados

Un stage pêche à destination des jeunes de 11 à 16 ans sera mis en place par la Communauté de Communes, sur 2 journées et 1 nuit au mois de juillet.

Le programme proposé : Découverte de la pêche de poissons tels que carpes, silures, techniques de pêche et surtout pêche de nuit.

Intervention d'une personne diplômée d'état avec 2 animateurs de l'accueil.

Monsieur Couturier Michel qui par le prêt d'un étang, nous permet d'organiser ce mini-camp est remercié.

Les jeunes s'y rendront en vélo, idem pour le retour.

Cette année, 16 jeunes participeront à ce camp, mais plus proche des 11 ans que des 16 ans.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- Autorise la signature d'une convention avec le professionnel de pêche
- Fixe le supplément de participation pour les parents à 20 euros (en supplément du tarif habituel accueil de loisirs)

Ateliers enfance jeunesse 2009/2010

Le Conseil Communautaire décide de reconduire les ateliers existants comme suit :

- Arts plastiques à St Léger Triey, le mardi soir
- Atelier théâtre, le lundi et jeudi à Perrigny sur l'Ognon, et le mercredi à Pontailler/ Saône
- Atelier baby gym à Pontailler sur Saône, le mardi soir

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré fixe les tarifs comme suit :

- 2.50 euros par séance pour les ateliers théâtre et arts plastiques.
- l'animation baby gym à 100 € pour l'année

IV – TOURISME

1 – Suivi des actions en cours

Guide Vingeanne Val de Saône:

Le guide Vingeanne Val de Saône a été réédité dans le cadre du contrat de Pays. Il a été tiré à 2000 exemplaires pour une durée de deux ans. Les communes qui le souhaitent peuvent en disposer pour diffusion.

Il se décompose comme suit :

- un guide avec les sites à visiter, les activités de loisirs, bonnes adresses et anecdotes
- un calendrier des manifestations tiré à part pour être facilement mis à jour
- un répertoire des hébergements et restaurants tirés à part de la même façon que le calendrier
- une carte du territoire touristique (de Gray à Seurre)
- une pochette qui regroupe l'ensemble des documents

Signalétique

- L'implantation de la signalétique directionnelle sera réalisée par les services route du Conseil Général
- Pour l'implantation des RIS l'entreprise Signaux Girod prend en ce moment contact avec les communes pour l'implantation.

Signalétique véloroutes

- La 1^{ère} réunion du comité de pilotage a eu lieu fin mai. Le cabinet Alkhos rendra ses propositions début septembre suite aux propositions faites à la dernière réunion.
- Des rendez-vous auront lieu dans les semaines à venir entre Pays, CG21 et CG52 pour se coordonner dans le choix du mobilier pour le Canal entre Champagne et Bourgogne en respectant la charte graphique et en cohérence avec les aménagements déjà réalisés en Haute-Marne.

Rappel : l'activité de découverte du canoë encadrée par le Comité Départemental de Canoë Kayak débutera le 17 juillet au départ de la Maison de l'Eau.

L'activité pêche aura lieu tous les vendredis pour adultes en partenariat avec la Fédération de la Pêche.

Inscription préalable obligatoire pour ces 2 activités auprès de l'Office du Tourisme ou à la Maison de l'Eau, de la Pêche et de la Nature.

2 – Convention de mandat signalétique touristique

Le projet de mise en place de la signalétique touristique pays est porté par la Communauté de Communes du Canton de Pontailier sur Saône. Cette dépense relève de la section investissement. Afin que chaque Communauté de Communes puisse réintégrer la dépense dans son inventaire et récupérer le FCTVA, il a été proposé aux Communautés de Communes du Pays de travailler sous convention de mandat :

Délibération : Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, autorise le Président à signer la convention de mandat correspondante avec les Communautés de Communes d'Auxonne Val de Saône, du Mirebellois et du Val de Vingeanne.

3 – Création sous régie vente de produits touristiques

Les activités touristiques proposées pour l'été 2009, à savoir pêche et canoë vont donner lieu à des encaissements par l'Office de Tourisme. A ce titre, il convient de créer une sous régie à la régie créée pour l'encaissement des produits touristiques au sein de la Maison de l'eau.

Madame le Receveur a émis un avis favorable.

Délibération : Le Conseil Communautaire décide la création d'une sous régie pour la vente de produits touristiques au sein de l'Office de Tourisme

4 – Accueil touristique Maison de l'Eau - été 2009 : recrutement contrat saisonnier

Afin d'assurer la continuité de l'accueil touristique toute la saison estivale, il convient de recruter un emploi saisonnier à compter du 1^{er} juillet 2009 au 30 septembre 2009 comme suit :

- ⇒ 54 heures en juillet
- ⇒ 72 heures en août
- ⇒ 36 heures en septembre.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- ⇒ Charge le Président du recrutement de cette personne
- ⇒ Qui sera rémunérée sur la base du SMIC
- ⇒ Et l'autorise à signer le contrat saisonnier correspondant.

5 – Fête des associations et fête du sport 2009

Le 5 septembre prochain, à l'occasion du forum des associations, et dans le cadre des manifestations culturelles et sportives financées dans le cadre du Pays Plaine de Saône Vingeanne sera organisée une fête des sports. Cette manifestation sera portée par l'Office du Tourisme et consiste à l'organisation de deux courses sous forme de binôme : un coureur à pied, le second en vélo. Ils se rendront à Heuilley sur Saône par la voie bleue et reviendront à Pontailler sur Saône. Le parcours sera chronométré et un classement par tranche d'âge sera réalisé.

Parallèlement, les associations cantonales proposeront de pratiquer différents sports aux abords du gymnase :

- Tennis de table
- Canoë
- Tennis
- Badminton
- Basket, hand ball

Monsieur Vitureau demande que les enfants ne nourrissent plus les poissons et que la porte d'accès soit fermée. Il signale le manque de propreté au sein de la Maison de l'Eau.

Monsieur Malou dit que les tracés des deux circuits Etevaux, Cirey et Telley ont été repris. Il manque de la signalétique.

V – STRUCTURE MULTI ACCUEIL

1 – Point sur l'avancement des travaux

Les travaux avancent normalement. Le lot gros œuvre a coffré et a commencé de couler les murs.

2 – Refacturation charges électricité/eau

Les entreprises se sont repiquées sur les branchements électriques et eau de la Maison des Services. Des relevés de compteurs ont été effectués et les consommations leur seront refacturées.

Il est décidé de refacturer les consommations comme suit :

- Eau : prix du m³ d'eau, soit : 5.67 euros du m³
- Electricité : prix moyen du KWH : 0.16 euros /kwh

Si il y a surfacturation, elle sera appliquée à l'entreprise ;

3 – Acquisition équipement/matériel : demande de financement

Les financeurs (Etat, Conseil Régional) ne prennent pas en compte l'acquisition de matériel équipement dans la base de financement de la structure multi accueil. Il y a éventuellement des possibilités auprès de la CAF et de la MSA. Un dossier de demande de financement va donc être complété.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- Sollicite les financements de la CAF et de la MSA pour l'acquisition du mobilier, équipement, matériel de bureau nécessaire au fonctionnement de la structure multi accueil
- Charge le Président de présenter les dossiers de demande de financement
- Autorise le Président à signer tout document relatif à ce dossier.

4 – Assurance Dommage Ouvrage

Une consultation a été lancée auprès de deux sociétés d'assurance, les résultats sont les suivants pour des garanties équivalentes :

- Groupama : 8913.68 euros TTC
- Smacl : 9009.15 euros TTC

⇒ La proposition de la Société Groupama a été retenue.

VI – MAISON DES SERVICES

1 – Comité de Pilotage

Le premier Comité de Pilotage de la Maison des Services a eu lieu le 10 juin dernier. Les retours des partenaires sur l'équipement sont très positifs. La fréquentation est importante et en hausse.

Une nouvelle plaquette va être rééditée.

2 – Espace Public Numérique : demande de financement FNADT

Fin 2008, il a été décidé de créer un Centre SATI 21/CYBERBASE au sein de la Maison des Services. La création de cet établissement public numérique peut bénéficier de financements de l'Etat sur le FNADT dans le cadre du contrat de Pays.

Le budget de cette action s'élève à 13300 euros hors taxes comprenant le matériel, la signalétique et la formation. Ce projet sera financé à hauteur de 80 % par la Caisse des dépôts et Consignation, le Conseil Général et l'Etat.

Nous pourrions obtenir 30 % sur la ligne FNADT. Il convient de délibérer pour solliciter les financements.

Délibération:

Le Conseil Communautaire :

- Décide de créer un espace Public Numérique intercommunal
- Habilité le Président à solliciter l'aide de l'Etat dans le cadre du FNADT
- Sollicite l'aide de l'Etat dans le cadre du FNADT pour la création de cet espace public numérique
- Autorise le Président à signer tout document relatif à ce dossier

3 – Fonctionnement Relais Services Publics : demande de financement FNADT

La Maison des Services labellisée Relais Services Publics labellisée par l'Etat bénéficie d'un financement des dépenses de fonctionnement de 10 000 euros par an sur le FNADT. Il convient de renouveler la demande de financement pour 2009 et de délibérer dans ce sens.

Délibération :

Le Conseil Communautaire :

- ⇒ Décide de maintenir en 2009 le fonctionnement du Relais Services Publics labellisé par l'Etat en 2008
- ⇒ Habilité le Président à solliciter l'aide de l'Etat dans le cadre du FNADT
- ⇒ Sollicite l'aide de l'Etat dans le cadre du FNADT pour le fonctionnement du Relais Services Publics
- ⇒ Autorise le Président à signer tout document relatif à ce dossier

4 – Création régie de recettes : tarif copie 0.20 euros /copie

Certaines personnes sollicitent des photocopies au sein de la Maison des Services. Afin d'éviter les abus, il est proposé de faire payer les photocopies ou impressions en quantité lorsqu'elles sont destinées à un usage personnel. Il convient donc pour cela de créer une régie et de fixer le tarif de la photocopie.

Délibération :

- Le Conseil Communautaire décide la création d'une régie de recettes au sein de la Maison des Services pour l'encaissement du prix des photocopies.
- Le Conseil Communautaire fixe le tarif des copies à 0,20 euros par photocopie.

VII – DECHETS

1 – **Restructuration déchetterie Pontailler sur Saône**

Une étude avait été engagée en 2007 par le Syndicat Mixte de Collecte et de Traitement des Déchets pour restructurer la déchetterie de Pontailler sur Saône. La décision avait été suspendue dans l'attente des résultats de l'étude d'optimisation. Le Syndicat Mixte relance aujourd'hui la Communauté de Communes quant aux problèmes de fonctionnalité de cette déchetterie. La déchetterie ne répond plus aux normes de sécurité pour les déchets spéciaux et déchets électriques électroniques. Le taux de fréquentation baisse.

Deux projets ont été élaborés :

- l'un avec une surface de manœuvre plus importante,
- le second avec une zone de manœuvre restreinte.

Dans les deux projets, le projet de réalisation de quai de transfert a été réalisé à partir des anciennes installations de la déchetterie. L'investissement pour la déchetterie était estimé à 370 446 euros HT pour la première solution et 341 232 euros HT pour la seconde solution. Dans les deux cas le quai de transfert est estimé à 27 050 euros HT.

Il avait été demandé en 2007 au bureau d'études de présenter d'autres solutions et notamment, de réduire le nombre d'ouvertures sur la route départementale, d'utiliser les installations actuelles de la déchetterie dans la définition du nouveau projet.

Le dossier devra être réactualisé.

Ce projet sera inscrit au contrat « ambitions Côte d'or ». Il devra être en cohérence avec le Plan Départemental des Déchets Ménagers. Des synergies avec le centre d'enfouissement des déchets seront recherchées.

Délibération : Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, accepte le principe de restructurer la déchetterie de Pontailler sur Saône. Il est demandé, comme cela avait été prévu, que le Syndicat Mixte se rapproche de Monsieur Gognat qui sera le référent pour les aspects techniques et pour le financement dans le cadre d'Ambitions Côte d'Or.

2 – **Remplacement colonne verre Cléry**

Comme convenu dans les statuts du Syndicat Mixte, la Communauté de Communes doit décider de la prise en charge des investissements la concernant. La colonne à verre de la Commune de Cléry est cassée, il convient de la remplacer. Le remplacement est estimé à 1782 euros.

Délibération : Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, accepte de prendre en charge le remplacement de la colonne à verre de Cléry.

Monsieur Maureille demande qu'un courrier soit adressé aux entreprises qui ramassent le verre pour leur demander de mieux manipuler les colonnes à verre.

3 – **Autorisation de poursuite permanente au receveur**

Madame le Receveur a transmis un courrier qui expose que le Président peut lui donner une autorisation permanente pour assurer les poursuites auprès des débiteurs.

4 – Admission en non valeur créance Redevance des déchets ménagers_

La trésorerie a présenté une créance irrécouvrable pour admission en non valeur d'un montant de 265 euros.

Délibération :

- ⇒ Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire autorise l'admission en non valeur de cette créance à hauteur de 265 euros.

VIII – **PERSONNEL**

1 – Création poste Agent Technique

Une opportunité se présente de recruter une personne à tiers temps (un ancien artisan, polyvalent et autonome). Il pourrait assurer le gros entretien des locaux, voir faire des travaux, assurer l'entretien des espaces verts, transporter le matériel du centre de loisirs....Il est proposé de le recruter sur un tiers temps. Les membres du bureau ont émis un avis favorable. Coût estimé à 9000 euros par an.

Délibération : Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide :

- De créer un poste d'agent technique d'une durée hebdomadaire de 12 heures à compter du 1^{er} juillet 2009 pour une durée de 1 an
- Autorise le Président à signer le contrat

2 – Renouvellement Contrat Avenir Lydie Kutzner

Le Contrat d'avenir de Lydie Kutzner arrive à échéance le 4 octobre 2009. Etant donné que Lydie Kutzner remplit les conditions d'âge, il est possible de le reconduire pour une durée de 3 ans et de continuer à percevoir des aides

Délibération : Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- Accepte de reconduire le contrat d'avenir avec Lydie Kutzner pour une durée de 3 ans dans le prolongement du contrat initial
- Autorise le Président à signer le contrat et la convention avec l'Etat

3 – Agent technique : augmentation durée hebdomadaire

Depuis la réorganisation des locaux en septembre dernier et notamment une occupation plus importante des locaux du rez de chaussée, l'agent technique Blanche Lacharme est amenée à réaliser plus d'heures. Il est proposé d'augmenter sa durée hebdomadaire de 10 heures à 12 heures.

Délibération : Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide :

- De créer un poste d'agent technique d'une durée hebdomadaire de 12 heures à compter du 1^{er} juillet 2009
- Sollicite la suppression du poste d'agent technique d'une durée hebdomadaire de 10 heures

4 – Ratios de promotion interne

Le Président informe le Conseil communautaire, que de nouvelles dispositions ont été énoncées par la loi n° 2007-209 du 19 février 2007.

En effet, l'article 35 de la loi du 19/02/2007 a introduit à l'article 49 de la loi n° 84-53 du 26/01/1984 une nouvelle disposition qui prévoit que, pour tout avancement de grade, A L'EXCEPTION DES GRADES DE LA FILIERE SECURITE, le nombre maximal de fonctionnaires pouvant être promus est déterminé par application d'un taux de promotion appliqué à l'effectif des fonctionnaires remplissant les conditions pour cet avancement.

Le Président précise également que ce taux, dit « ratio promus/prouvables » est librement fixé par les assemblées délibérantes et peut varier entre 0 et 100 %.

Le Conseil communautaire, , après en avoir délibéré :

- DECIDE, sous réserve de l'avis favorable du Comité technique paritaire placé auprès du Centre de Gestion d'adopter, pour les grades ci après, les ratios suivants :

* Adjoint administratif de 2ème classe vers Adjoint administratif de 1ère classe : 100 %

* Adjoint technique de 2ème classe vers Adjoint technique de 1ère classe : 100 %

* Adjoint administratif 1ère classe vers rédacteur : 100 %

- PRECISE, compte tenu :

- des effectifs réduits à un agent dans certains grades, que si l'application d'un ratio aboutit à un chiffre décimal, ce chiffre sera alors arrondi à l'entier supérieur.

- SE RESERVE, vu le besoin de recul quant à l'appréciation de la pertinence de ces ratios, la possibilité, en temps que de besoin, de revenir sur les termes de la présente délibération au vu, notamment :

- De la pyramide des âges,

- Du nombre d'agents promouvables,

- Des priorités en matière de création d'emplois d'avancement,

- Des disponibilités budgétaires.

- RAPPELLE, que ces ratios constituent un nombre plafond de fonctionnaires pouvant être promus, que les décisions d'avancement de grade sont individuelles et qu'elles demeurent de la compétence exclusive du Président, après avis de la commission administrative paritaire,

- AUTORISE le Président à solliciter l'avis du CTP et à signer tous les documents nécessaires.

5 – Création poste Adjoint Administratif 1^{ère} classe

Delphine Belnez a obtenu l'examen d'Adjoint Administratif 1^{ère} classe. Le Conseil Communautaire félicite l'agent.

Délibération :

Le Conseil Communautaire décide de créer un poste d'Adjoint Administratif 1^{ère} classe à temps complet.

IX – SECRETARIAT

1- **Augmentation durée prestation services secrétariat St Sauveur**

La Commune de Saint Sauveur a sollicité une 1 heure supplémentaire de secrétariat par semaine à compter du 1/6/09.

⇒ Délibération : Le Conseil Communautaire autorise le Président à établir et à signer l'avenant à la convention de prestation de services prenant en compte cette modification de durée hebdomadaire.

2 – Recrutement remplacement été 2009

D'après le planning des congés d'été, il est difficile d'assurer les remplacements dans les mairies du 20 juillet au 14 août. Depuis début avril, les communes adhérentes au service secrétariat ont accueilli une stagiaire qui suit la formation « Secrétaire de Mairie » dispensée par le Centre de Gestion. Il est proposé de la recruter sur 4 semaines pour assurer les remplacements dans les communes. Son stage se termine le 30 juin.

Les membres du bureau ont émis un avis favorable.

Délibération :

- Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, autorise le recrutement d'un agent pour une durée de 35 heures hebdomadaires à compter du 20 juillet au 14 août 2009 dans le cadre d'un contrat saisonnier. Le Président est autorisé à signer le contrat.

X – FINANCES

Le Conseil Communautaire décide de modifier les crédits budgétaires comme suit :

Investissement (service environnement)

- Investissement (Dépenses) : Article 1311 : + 15216
- Investissement (Recettes) : Article 1321 : + 15216

XI – QUESTIONS DIVERSES

1 – Portail géographique : Geo côte d'or

Le Conseil Général a proposé aux Communautés de Communes d'accéder aux données cadastrale de leur territoire par le biais du portail géographique « geocotedor.com » afin qu'elles puissent consulter les informations cadastrales (plans, photos, matrice).

Les Communes ont été consultées pour savoir si elles acceptaient que la Communauté de Communes puisse avoir accès aux données de leur territoire.

La Communauté de Communes doit elle aussi délibérer pour approuver la convention à intervenir avec le Conseil Général et autoriser le Président à la signer.

Délibération :

Le programme de numérisation du cadastre est encadré administrativement par une convention signée entre le Département de la Côte-d'Or, les partenaires co-financeurs de l'opération (Etat, Chambre d'Agriculture de Côte-d'Or et Syndicat Intercommunal d'Electricité de la Côte-d'Or (SICECO) et la Direction Générale des Impôts (DGI).

Cette convention permet aux différents signataires de bénéficier du droit d'usage et d'exploitation des données cadastrales numériques limité à leurs compétences territoriales.

Afin de faciliter la mise en œuvre du projet, le Conseil Général de la Côte-d'Or assurant la maîtrise d'ouvrage départementale, a signé cette convention tant pour son compte que pour celui des communes.

Par ailleurs, lors de sa réunion du 21 juin 2004, le Conseil Général de la Côte-d'Or a décidé de retenir une solution de type "extranet" afin d'assurer la diffusion des données cadastrales numérisées aux communes.

D'autre part, lors de sa réunion du 24 octobre 2008, le Conseil Général de la Côte-d'Or a approuvé l'ouverture de « geocotedor.com » aux structures intercommunales.

Cette solution permettra une consultation en ligne et le téléchargement des fichiers informatiques du plan cadastral, de la matrice foncière associée et d'autres données cartographiques.

Le Conseil de Communauté,

VU la délibération du Conseil Général de la Côte-d'Or en date du 22 novembre 1999, approuvant le principe d'une maîtrise d'ouvrage départementale pour la numérisation du cadastre,

VU l'autorisation de la Direction Générale des Impôts en date du 1^{er} septembre 2008 donnant délégation au Conseil Général de Côte-d'Or pour assurer la transmission aux structures intercommunales des données cadastrales issues de la numérisation,

VU l'intérêt pour la structure intercommunale d'être en possession de ces données pour assurer une meilleure gestion de son territoire et un meilleur service aux usagers,

VU la nécessité de définir les modalités d'utilisation des données cadastrales numériques,

VU les délibérations communales autorisant la structure intercommunale à gérer ses données géographiques,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

- APPROUVE que le Conseil Général de la Côte-d'Or assure la coordination et la conduite opérationnelle des travaux de numérisation du cadastre sur la commune,
- APPROUVE la convention à intervenir entre la structure intercommunale et le Conseil Général de la Côte-d'Or pour la consultation et le téléchargement des données cadastrales issues de la numérisation,
- AUTORISE Monsieur le Président de la Communauté de Communes ou son représentant, à demander un récépissé de déclaration de conformité à autorisation unique à la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL) nécessaire à l'utilisation des fichiers nominatifs de la matrice foncière (MAJIC2),
- AUTORISE Monsieur le Président de la Communauté de Communes ou son représentant, à signer la présente convention, ainsi que les éventuels avenants.

2 – Alarme

Plusieurs prestataires ont été consultés pour équiper le bâtiment de la Communauté de Communes d'un système d'alarme. Les propositions reçues sont les suivantes :

- Franche comté protection : 5375.80 euros ht
- SC SA CEF DIJON NORD : 1700 euros ht posée et programmée
- Le Saux : 2875 euros ht

La proposition de la Société SC SA CEF DIJON NORD a été retenue.

3 – Mme Fromion signale le glissement de son poste vers Mirebeau.

4 – Il est demandé que la Communauté de Communes centralise les communes intéressées pour l'achat d'un défibrilateur. Une consultation groupée sera lancée pour la reliure des registres d'Etat Civil.

5 – Un bilan du développement de l'accueil périscolaire sur le canton est donné aux conseillers communautaires.